



BULLETIN D'ADHESION 2010

COLLECTIF

Nom

Statut juridique

Association déclarée Mutuelle SCIC Association de fait
(non déclarée)

Adresse

Téléphone

Email

Adresse du site internet

N° de SIRET ¹

Président / Représentant

Cet email vous
permettra d'accéder
à l'espace
« Adhérent » du site
ACEPP

Vous souhaitez adhérer au réseau ACEPP en tant que :

Membre actif et signe la charte pour l'accueil de l'enfant

L'ACEPP est un mouvement réuni autour de valeurs et de principes énoncés dans la « Charte pour l'accueil de l'enfant » (page 3)
La signature de cette Charte vous permet d'être éligible et électeur lors des Assemblées Générales de l'ACEPP (28 et 29 mai 2010)

Membre associé

Vos activités : (plusieurs réponses possibles)

Accueil Petite Enfance (Questionnaire 1)

- Crèche Halte Garderie Multi accueil Micro crèche
 Relais Assistante Maternelle Jardin d'enfants Jardin d'éveil Crèche d'entreprise

Autre type d'accueil ou initiatives (Questionnaire 2)

- Lieu d'accueil enfants parents Atelier enfants parents Café de Parents
 Université Populaire de Parents Groupe de Parents Structure itinérante
 Porteur de projet
- Accueil périscolaire Centre de Loisirs Cantine Ludothèque
 Autres

N'oubliez pas de compléter le(s) Questionnaire(s) ci-joint(s) en fonction de toutes vos activités.

Selon les activités que vous menez, merci de remplir le questionnaire 1 (si vous gérez un établissement d'accueil de jeunes enfants) et/ou le questionnaire 2 (si vous menez une autre activité).

¹ Le numéro de SIRET nous permet de coopérer avec d'autres réseaux pour pouvoir mieux identifier les adhérents communs. Cette information n'est pas à compléter obligatoirement.

Votre implantation :

Urbain Périurbain Rural Quartier CUCS – Politique de la Ville

Nombre d'adhérents de votre association :

Votre cotisation 2010 :

La Cotisation fixe annuelle obligatoire (Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an)	30 €
+ La Cotisation variable en fonction du total des dépenses 2010 (Budget Prévisionnel)	
Total des dépenses ² de X 0,0017 ³ <u>Arrondi à l'euro supérieur</u>	€(A)
TOTAL de la cotisation (30€+A)	€
Complément d'abonnement ⁴ à la Gazette	(B)
<input type="radio"/> 5 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 40 €
<input type="radio"/> 10 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 60 €
	TOTAL (30€+A+B)
	€

50 % de cette cotisation est reversée à votre association départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.

Paiement par chèque à l'ordre de l'ACEPP : Paiement par virement ⁶ :
(Joindre votre règlement ⁵)

Date, signature et tampon (Le/La Président(e)) :

² Pour les associations à activités multiples, ne prendre en compte que les dépenses occasionnées par l'activité « Enfance ».

³ Par exemple en 2010, le total des dépenses (ou charges d'exploitation) sera de 100.000 € - la cotisation variable est de 170 € (100000 € x 0,0017)

⁴ La Gazette est votre support de communication. Abonnez-vous à suffisamment d'exemplaires pour que parents et professionnels puissent la lire et alimenter votre réflexion. Si vous souhaitez faire arriver La Gazette, sans supplément de prix, au domicile des parents et professionnels, communiquez nous sur papier libre la liste de leurs coordonnées.

⁵ Vous pouvez payer en 4 fois, pour cela veuillez indiquer au dos du / des chèques la date d'encaissement souhaitée.

⁶ Banque : Crédit coopératif – Alésia – Code Banque : 42559 – Code guichet : 00005 – No de cpt : 21022706304 – Clé RIB : 33

La signature de la Charte permet d'être éligible et électeur lors de l'Assemblée Générale de l'ACEPP

Charte pour l'accueil de l'enfant⁵

L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.

- Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant

- Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.

- Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire.

- Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

SIGNATURE :

⁵ Assemblée générale de l'ACEPP du 12 mai 2002 - modifiée par le conseil d'administration du 22 juin 2002



ACEPP

Qui êtes-vous ? Questionnaire 1

Le questionnaire que vous allez remplir a pour objectif de mieux vous connaître et pouvoir ainsi mieux vous informer.

Une copie de vos réponses sera envoyée à votre association départementale ou régionale.

Vos réponses permettent souvent aux Fédérations de communiquer avec leurs partenaires sur le réseau. Vous pouvez consulter l'ensemble des résultats des questionnaires sur le site de l'ACEPP :

www.acepp.asso.fr (espace « adhérent » ->documentation->statistiques »).

SI VOUS GEREZ UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS

Etes vous adhérent à l'UDAF OUI NON
 Etes vous adhérent à l'URIOPSS OUI NON
 Etes vous adhérent au SNAECSSO OUI NON
 Etes vous adhérent à un autre réseau OUI NON
 Si Oui précisez : (CSF, Familles Rurales, Fédération des centres sociaux...)

Précisez l'agrément délivré par le Conseil Général

Etablissement d'accueil parental (crèche et/ou halte garderie parentale) Etablissement d'accueil collectif

Capacité d'accueil

En crèche	<input type="text"/>	En périscolaire	<input type="text"/>
En halte	<input type="text"/>	En centre de loisirs	<input type="text"/>
En multi accueil	<input type="text"/>		<input type="text"/>

Spécificités

Vous pratiquez des horaires atypiques Combinaison entre accueil individuel et collectif
 Accueil d'enfants handicapés Un projet autour de l'accueil de la diversité
 Projet intergénérationnel Des Eco pratiques (développement durable)
 Service itinérant

Le décret d'août 2000⁶ (corrigé en 2007) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Etes-vous en conformité avec ce texte ? OUI NON
 Sinon pourquoi

Ne sais pas Médecin référent
 La qualification du personnel Le taux d'encadrement
 Formalisation du projet d'établissement Autres :

La participation des parents

Les parents utilisateurs du service participent

Gestion Courses, ménage, bricolage ...
 Animation d'activités enfants Impulsion de nouveaux projets
 Rencontres et négociation avec les partenaires Autres :

Vie locale

Certains territoires s'organisent en pays (territoires de projet)

Etes-vous associé au conseil de développement ? OUI NON

Est-ce que des parents de l'association sont des élus municipaux ? OUI NON

⁶ Disponible sur le site de l'ACEPP - « documentation »

Le budget 2009⁷ (sans indiquer les centimes)

DEPENSES		RECETTES	
Salaires (charges comprises)		Familles	
Loyer et charges		CAF et MSA	
Autres		Aide à l'Emploi/CNASEA	
		Collectivités locales	
		Conseil général	
		Convention avec les entreprises	
		Autres	
Total dépenses		Total recettes	
Pour la structure	Prix de l'heure 2009 ⁸		

L'établissement est financé par

- Une seule commune Un regroupement de communes
 (communauté de communes)
 Plusieurs communes Dans le cadre d'un contrat enfance

Si vous êtes une micro crèche, avez-vous choisi le financement PAJE ou PSU ?

Label parental ACEPP

Connaissez-vous le Label parental ACEPP ? OUI NON

Etes-vous intéressés par cette démarche ? OUI NON

Toutes les informations
sur le site
www.labelparental-acepp.com

La prestation de service Unique CAF

**Dans le cadre de la mise en place de cette réforme, certains points ont fait l'objet d'aménagements.
Qu'en est-il pour votre structure ?**

- Proposez-vous un forfait aux familles ? OUI NON
 Est-ce que les repas sont apportés par les familles ? OUI NON
 Est-ce que les couches sont fournies par les familles ? OUI NON

Convention collective

Appliquez vous une convention collective OUI NON

Si OUI : La convention collective du lien social et familial (4 juin 1983)

La convention collective de l'animation

La convention collective des hôpitaux privés (1951)

Autres :

La formation continue

Est-ce qu'au moins un de vos salariés a suivi une formation en 2009? OUI NON

Quel est le nom de l'organisme à qui vous réglez votre contribution

« formation continue » au 28 février 2009.

HABITAT FORMATION UNIFAF

UNIFORMATION Autres :

⁷ Vous pouvez aussi joindre les documents présentés à un de vos financeurs (mairie, CAF...). Nous ferons la synthèse.

⁸ Vous pouvez avoir cette information dans le cadre de votre bilan que vous présentez à votre CAF

L'équipe salariée actuelle⁹

Attention : pour les adhérents SNAECSSO, vous n'êtes pas obligé de compléter ce questionnaire si vous l'avez déjà communiqué au SNAECSSO. Nous joindre juste une copie.

Nombre de salariés au 31/12/2009 :

Fonction	Qualification	Emploi repère	Pesée	Type de contrat	Temps de travail mensuel	Taux Horaire au 01/12/09	Montant de l'indemnité de maintien de salaire	Date d'embauche

Rencontrez-vous des difficultés dans le recrutement de personnel qualifié ? OUI NON

Pour quel type de fonction ?

- Direction/Responsabilité technique
- Administration
- Encadrement des enfants (EJE, Auxiliaire, Puéricultrice, Infirmière, Psychomotricien)
- Encadrement des enfants (autre)

⁹ Vous pouvez aussi joindre une liste sur papier libre



ACEPP

Qui êtes-vous ? Questionnaire 2

SI VOUS ANIMEZ UNE ACTION PARENTALITE OU UNE ACTION AUTRE QUE LA GESTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Définissez en quelques mots votre activité :

Quelles sont les valeurs du réseau ACEPP dans lesquelles vous vous reconnaissez et pour lesquels vous vous sentez militants ?

Qu'attendez-vous du réseau ACEPP ?

Des informations lesquelles ?

➤ Des échanges, partages, formation, ressourcement (colloques, séminaires..), sur quels thèmes ?

OUI NON

➤ Un soutien méthodologique ?

OUI NON

➤ Une défense de vos valeurs et de vos intérêts auprès des pouvoirs publics

OUI NON

➤ Une prise de position par rapport à des sujets de société ?

OUI NON

➤ Quels sont vos partenaires ?

➤ Quels sont vos financements ?

Êtes-vous intégrés au sein des REAPP

OUI NON

Si Oui, quel est votre rôle ?

Quels sont vos financements ?

Etes-vous adhérents à d'autres réseaux ?
lesquels ?

Etes-vous prêt à vous impliquer activement au sein du réseau ACEPP ?

- participer aux instances décisionnelles ?
- groupes de travail thématiques ?
- autres ?